



### FICHE PRODUIT PRÊT JEUNE AGRICULTEUR

### FICHE PRODUIT FAG AGRICOLE

#### OBJECTIFS

- **Faciliter l'accès au crédit bancaire** professionnel des projets portés par de jeunes agriculteurs inscrits dans un processus d'installation ou de développement en Corse

#### NATURE DE L'OUTIL

Il s'agit d'un **prêt personnel** au jeune agriculteur (exploitant individuel et/ou associé d'une entreprise agricole) obligatoirement affecté aux fonds propres de l'entreprise.

Il s'agit d'une **garantie d'emprunt bancaire** professionnelle destinée à financer des exploitations agricoles, quelle que soit la forme juridique et que ce soient des projets individuels ou collectifs.

#### MODALITÉS

- Taux : 0%
- Montant : 30 000€ maximum par bénéficiaire

- Montant : pas de montant minimum ni maximum
- Durée des prêts garantis : 6 mois minimum

- Conditions : obtention corrélative d'un prêt bancaire professionnel complémentaire d'un montant au moins égal à celui du prêt d'honneur
- Durée : 2 à 5 ans maximum avec durée de remboursement au moins équivalente à celle du prêt bancaire complémentaire
- Objet : financement de toutes les dépenses corporelles et incorporelles liées au projet de création, de reprise ou de premier développement

- Durée maximale de la garantie : 7 ans
- Taux de couverture du prêt par FAG : La garantie n'excédera pas 50% du montant du prêt ou 65 % pour les entreprises en création ou ayant moins de trois ans d'existence
- Montant garanti limité à 45 000 €
- Coût de la garantie : 2 % du montant garanti, payable en une seule fois à la mise en place de la garantie
- Objet : financement des investissements corporels et incorporels lié au projet de création, reprise ou premier développement

### BÉNÉFICIAIRES

- Toute personne physique en phase d'installation bénéficiant du statut JA éligible à la dotation JA selon les critères retenus au PDRC
- La phase d'installation est comprise à compter de la date du dépôt du PDE à l'ODARC et durant les 5 ans suivants le constat d'installation.
- Le Jeune Agriculteur pourra s'installer dans le cadre d'une exploitation individuelle ou encore dans le cadre d'une structure juridique sociale (GAEC, EARL...) dès lors que les conditions d'octroi de la DJA sont respectées.

## PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

Un comité d'engagement statue sur l'attribution du prêt Jeune Agriculteur et de la garantie FAG AGRI en tenant compte des éléments suivants :

- Qualité économique du projet sur son marché
- Implication et savoir-faire du créateur
- Qualité financière du montage
- Effets structurants du projet

## CONTACT

### **Antenne de Bastia**

Maison du Parc Technologique  
20601 BASTIA  
Tel : 04.95.30.96.28  
Mail : [contactbastia@corseactive.org](mailto:contactbastia@corseactive.org)

### **Antenne d'Ajaccio**

2 Cours Grandval  
20000 AJACCIO  
Tel : 04.95.20.11.41  
Mail : [contactajaccio@corseactive.org](mailto:contactajaccio@corseactive.org)